

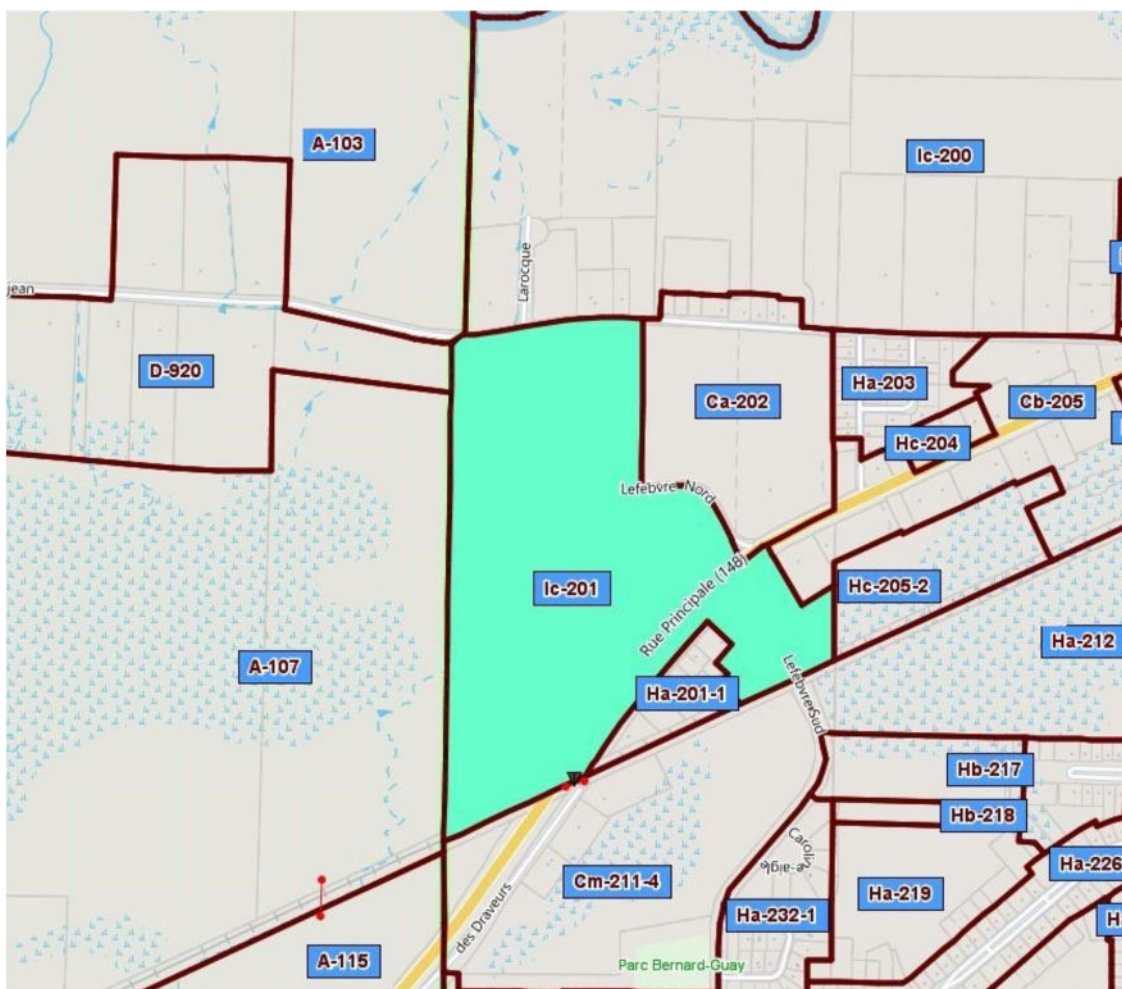
### Consultation publique

#### **Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'usage C5 Commerce de service en communication et bureau et C6 Commerce d'artisanat et fabrication dans la zone Ic-201** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 4 août 2025 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but de permettre l'installation d'une entreprise de taxi dans la zone Ic-201.

Les limites de la zone Ic-201 sont indiquées sur la carte ci-dessous :



Cette modification fait suite à une demande de monsieur Martin Guay et d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle des zones concernées est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au [www.lachute.ca](http://www.lachute.ca) (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 14 juillet 2025  
(U-2025.31)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 7211.*